

PROGRAMME DE FORMATION

Conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

CACES® R.489 (catégories 3 et 3+4) ou autorisation de conduite

Référence : CES.CACESR489

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté : parcours CACES® R.489 (catégorie 3 ou catégories 3 + 4) ou parcours conduite en sécurité (autorisation de conduite).

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail, la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate, complétée par une autorisation de conduite pour les équipements présentant des risques particuliers, dont les chariots de manutention automoteurs à conducteur porté (arrêté du 2 décembre 1998).

La formation s'appuie sur la recommandation R.489 de la CNAM relative à l'utilisation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté, qui définit les catégories d'engins ainsi que les référentiels de connaissances et de savoir-faire évalués lors des tests CACES®.

3. PUBLIC VISÉ

Toute personne, débutante ou expérimentée, appelée à conduire un chariot élévateur frontal en porte-à-faux : caristes, magasiniers, préparateurs de commandes, personnels de production ou de chantier.

4. PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Maîtriser le français (oral et écrit).
- Être reconnu apte médicalement à la conduite de chariots (visite médicale du travail).
- Aucun diplôme ni niveau d'expérience requis.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les rôles et responsabilités des acteurs de la prévention ;
- Décrire la technologie, la terminologie et les dispositifs de sécurité des chariots concernés ;
- Expliquer les règles de stabilité (centre de gravité, triangle de sustentation) et lire la plaque de charge ;
- Appliquer les règles de circulation en entreprise et sur la voie publique ;
- Réaliser les vérifications de prise de poste et les opérations de maintenance de premier niveau ;

- Conduire le chariot en sécurité et réaliser les opérations de manutention : prise, levage, gerbage, dégerbage, stockage, chargement et déchargement ;
- Réaliser les opérations de fin de poste et rendre compte des anomalies.

6. DURÉE

Parcours CACES® R.489 (formation + tests)

- Formation initiale (catégorie 3 ou catégories 3 + 4) : 21 h.
- Recyclage (catégorie 3 ou catégories 3 + 4) : 14 h.

Parcours conduite en sécurité (autorisation de conduite)

- 14 h, durée adaptable selon l'expérience des conducteurs et les équipements concernés.

Durées conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Délai d'accès : de 15 jours à 1 mois selon le calendrier des sessions en vigueur.
- Inscription sous réserve de disponibilités et du respect des prérequis (âge, aptitude médicale).
- Réponse à toute demande sous 48 h, conformément aux conditions générales de vente.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise selon conditions (plateau, chariots et palettier conformes).
- Pour les sessions de recyclage : mise à disposition de l'attestation de formation initiale ou du titre d'habilitation en cours de validité.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : apports théoriques interactifs, études de cas, échanges d'expériences.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations du formateur puis exercices individuels de conduite et de manutention sur plateau technique équipé (chariots des catégories concernées, palettier, charges).
- Moyens : diaporama, vidéos, documentation réglementaire (recommandation R.489), plaques de charge, livret stagiaire, quiz, EPI.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement en début de formation.
- Évaluations formatives tout au long de la formation (quiz, exercices pratiques).
- Évaluation finale théorique (QCM) et pratique (mise en situation de conduite).
- Attestation de fin de formation et avis permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite.

En cas de test CACES®

En cas de test CACES® : délivrance du carton CACES® R.489 par un organisme testeur certifié (CF LAGIER N°STC/089-o - GLOBAL CERTIFICATION).

- Épreuve théorique : note moyenne minimale de 70/100 et note au moins égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ;
- Épreuve pratique : note moyenne minimale de 70/100, note au moins égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et note supérieure à zéro pour chaque point du barème.

10. TARIFS

CACES® R.489 (tarifs HT par personne)

- Catégorie 3 (chariot élévateur frontal ≤ 6 t) : 850 € (initial) — 600 € (recyclage).
- Catégories 3 + 4 (chariot frontal ≤ 6 t + chariot frontal > 6 t) : 990 € (initial) — 750 € (recyclage).

Conduite en sécurité / autorisation de conduite (chariot élévateur R.489)

- 14 h : 448 € HT par personne — 840 € HT par jour en groupe (1 680 € les 2 jours).

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026. Ils ne comprennent pas les éventuels coûts de matériel pédagogique spécifique, consommables, locations de matériel ni les examens réalisés par des organismes certificateurs externes. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Séquence d'ouverture

- Accueil, présentation, règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Évaluation de positionnement.

Bloc 1 — Connaissances générales

- Rôles et responsabilités ; autorisation de conduite ; documents obligatoires (notice, VGP, registre).

Bloc 2 — Technologie et stabilité des chariots

- Catégories de chariots ; composants, organes de commande et dispositifs de sécurité.
- Stabilité frontale et latérale ; centre de gravité ; plaque de charge et capacités.

Bloc 3 — Risques et circulation

- Risques : renversement, chute de charge, heurt, coactivité ; EPI ; substances psychoactives.
- Règles de circulation en entreprise et sur voie publique ; plan de circulation.

Bloc 4 — Pratique de conduite et de manutention

- Vérifications de prise de poste ; adéquation chariot / charge.

- Circulation à vide et en charge ; manutention : prise, levage, gerbage, dégerbage en palettier, stockage, chargement / déchargement de véhicule.
- Fin de poste, mise en charge de la batterie ou plein de carburant, maintenance de premier niveau.

Évaluations finales

- Épreuves théorique et pratique (test CACES® avec l'organisme testeur certifié, ou évaluation interne pour l'autorisation de conduite).
- Bilan, clôture et évaluation de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le choix entre parcours CACES® et parcours autorisation de conduite est orienté selon les besoins de l'entreprise : le CACES® est recommandé pour les grands groupes, les chantiers extérieurs et les réponses aux appels d'offres ; l'autorisation de conduite convient à un usage interne avec un budget maîtrisé.

14.1 — Validation

CACES® R.489 de la ou des catégories obtenues, valable 5 ans (en cas de test), ou attestation de formation à la conduite en sécurité permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite. Certificat de réalisation. Hors RNCP.

14.2 — Équivalence

Le CACES® R.489 succède au CACES® R.389 : les titulaires d'un R.389 en cours de validité conservent leurs droits jusqu'à échéance.

14.3 — Passerelle

Passerelles entre catégories R.489 (extension de catégorie sur test complémentaire) ; passerelles vers les CACES® R.485 (gerbeurs) et R.482 (engins de chantier).

14.4 — Suite de parcours

Extension de catégories R.489, CACES® R.485, techniques d'élingage, SST, recyclage tous les 5 ans.